



disability
without
poverty

le handicap
sans
pauvreté

CAMPAIGN 2000
END CHILD & FAMILY
POVERTY



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.

Rapport 2025 du mouvement Le handicap sans pauvreté

Une aide et une portée insuffisantes :
mettre fin à la pauvreté des personnes
en situation de handicap au Canada

Énoncé de reconnaissance territoriale

Le handicap sans pauvreté et Campagne 2000 reconnaissent les territoires traditionnels et ancestraux sur lesquels ils exercent leurs activités et s'engagent à déployer des efforts de réconciliation dans le cadre de leur travail. Nous reconnaissons les droits intrinsèques des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les droits issus de traités, le titre et la compétence de tous les membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l'ensemble du pays. Nous continuerons à unir nos efforts à ceux des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour la décolonisation et à militer en faveur des changements nécessaires pour faire respecter les droits et bâtir une société fondée sur l'équité, la justice, le respect et l'autodétermination dans laquelle toutes les communautés peuvent s'épanouir.

Remerciements

Le handicap sans pauvreté remercie les organismes suivants pour leur soutien financier : Fondation McConnell, Maytree Foundation, Toronto Community Foundation et Hamilton Community Foundation.

Nous remercions aussi chaleureusement notre personnel, notre équipe de direction, notre conseil d'administration et notre vaste équipe d'organismes partenaires et d'allié·e·s, qui rendent notre travail possible.

Campagne 2000 remercie les organisations suivantes pour leur soutien financier : Congregation of Notre Dame Visitation Province Inc., Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Elementary Teachers' Federation of Ontario et United Way of Greater Toronto. Nous remercions Family Service Toronto de nous accueillir généreusement et United Way Greater Toronto, notre point d'ancrage, de nous apporter son soutien continu.

Nous remercions chaleureusement les membres dévoué·e·s de notre comité directeur, les organismes partenaires nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires qui forment la coalition et tout·e·s les rédacteur·rice·s de rapports provinciaux et territoriaux ainsi que nos nombreux bénévoles et allié·e·s à l'échelle individuelle et organisationnelle.

Nous remercions également les expert·e·s des quatre coins du pays qui ont raconté leur histoire personnelle avec Le handicap sans pauvreté et exprimé leurs commentaires.

Le handicap sans pauvreté est un mouvement dirigé par des personnes en situation de handicap avec le soutien de nos familles, ami·e·s, fournisseurs de services, allié·e·s et organismes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site <https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/>.

Campagne 2000 : mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada est une coalition pancanadienne non partisane regroupant plus de 120 organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et communautaires déterminés à unir leurs efforts pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles. Veuillez visiter le site <https://www.campaign2000.ca> pour obtenir de plus amples renseignements, télécharger nos publications et devenir membre. Pour obtenir des copies papier des publications, veuillez téléphoner au 416 595-9230, poste 250.

© Campagne 2000 et Le handicap sans pauvreté. Le présent document peut être téléchargé, diffusé, cité ou rapporté sous forme d'extraits dans la mesure où il est adéquatement et entièrement mentionné et sans fin commerciale.

Publication : Campagne 2000 et Le handicap sans pauvreté

Auteurs : Campagne 2000 et Le handicap sans pauvreté

ISBN: 978-1-0690999-5-2

Couverture et conception : Le handicap sans pauvreté

Translation: Altera Translation

Available in English:

<https://www.disabilitywithoutpoverty.ca/en/publications/reports-submissions>

Résumé

Le **Rapport 2025 du mouvement Le handicap sans pauvreté** fournit un portrait national de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap au Canada. Fondé sur les plus récentes données issues de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (2023) et de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (2022) de Statistique Canada, le rapport assure le suivi des revenus, de l'emploi et des indicateurs sociaux pour évaluer les améliorations, ou l'absence d'améliorations, dans l'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap à l'échelle du pays.

L'an dernier, une note de « F » a été attribuée au gouvernement fédéral dans ce rapport. **Cette année, la note a augmenté légèrement à « D ».** Si le versement de la *Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH)* a commencé en juillet, le montant de 200 \$ par mois et la portée du programme demeurent insuffisants, laissant un million et demi de personnes sous le seuil de la pauvreté et de nombreux obstacles à l'accessibilité.

Principaux résultats

Les données confirment ce que l'expérience révèle depuis longtemps aux personnes en situation de handicap, **c'est-à-dire que la pauvreté demeure extrême, persistante et complexe pour les personnes en situation de handicap au Canada.**

Derrière chacun des chiffres présentés dans ce rapport se trouve une personne dont le quotidien reflète le coût élevé de la vie avec un handicap et des systèmes qui échouent trop souvent à apporter équité et sécurité. Les principaux résultats qui sont présentés ci-dessous résument l'état actuel de la pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada et cernent les domaines dans lesquels il est urgent d'agir pour adapter les politiques et produire un changement collectif.

- **Les taux de pauvreté demeurent élevés et stagnants :**
 - 16 % (1,5 million) de personnes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté en 2023, ce qui représente près du double des 9,5 % observés chez les autres membres de la population, selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl).
 - Selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, 12 % (1,1 million) de personnes en situation de handicap sont restées en situation de pauvreté, ce qui représente une amélioration minimale par rapport à 2022.
 - Ni la MFR-Apl, ni le seuil officiel de la pauvreté ne tiennent compte du coût supplémentaire des handicaps, ce qui signifie que les véritables taux de pauvreté sont encore plus élevés.
- **La pauvreté s'aggrave**
 - En 2023, les personnes en situation de handicap vivaient en moyenne à 30 % sous le seuil de la pauvreté, un écart qui s'agrandit par rapport au pourcentage de 25,7 % en 2020.
 - Les mesures de soutien au revenu des adultes célibataires en situation de handicap se situent sous le seuil de la pauvreté dans toutes les provinces et tous les territoires, laissant la plupart de ces personnes dans une situation de pauvreté extrême.

- **Les adultes en âge de travailler et les personnes vivant seules présentent les taux de pauvreté les plus élevés**
 - On dénombre 890 000 adultes en âge de travailler (de 18 à 64 ans) et en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté, ce qui représente 1,8 fois plus que leurs pairs sans handicap.
 - Au total, 35,5 % des personnes en situation de pauvreté qui habitent seules vivent dans la pauvreté, soit plus de trois fois plus que celles vivant avec leur famille (10,4 %).

- **Les inégalités entre les hommes et les femmes persistent**
 - Les taux de pauvreté chez les femmes (16 %) et les hommes (15,9 %) sont semblables, mais les femmes (826 000) sont plus nombreuses que les hommes (650 000) à vivre dans la pauvreté en raison de rôles d'aidantes non rémunérés, de salaires moindres et d'une marginalisation en raison de leur handicap.

- **La Prestation canadienne pour les personnes handicapées est nettement insuffisante**
 - Le montant actuel de 200 \$ par mois de la PCPH ne permet pas aux bénéficiaires de s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté dans aucune province ni aucun territoire.
 - Dans plus de la moitié des territoires de compétence, il ne permet même pas de sortir de la pauvreté extrême.

- **Les investissements du gouvernement fédéral demeurent minimes**
 - Les provinces et les territoires fournissent de 89 à 98,5 % des mesures de soutien au revenu destinées aux personnes en situation de handicap.
 - La part du gouvernement fédéral se situant de 1,5 à 10,8 %, ce dernier dispose d'une grande latitude pour déployer son leadership.

- **Les obstacles à l'emploi demeurent bien ancrés**
 - La participation à la main-d'œuvre (69,1 %) et l'emploi (63,4 %) est moindre et le chômage (8,3 %), plus élevé chez les personnes en situation de handicap que chez les personnes sans handicap.
 - Les personnes en situation de handicap gagnent 2,15 \$ de moins de l'heure que les personnes sans handicap, et les femmes en situation de handicap, 4,21 \$ de moins de l'heure que les hommes en situation de handicap.
 - Au total, 59 % sont confrontées à des obstacles à l'emploi et à l'accès aux services gouvernementaux, notamment des lacunes d'accessibilité physique et numérique et d'accessibilité en matière de communication.

- **L'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées est limité**
 - Seulement 13 % des personnes en situation de handicap ont réclamé le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) en 2023.
 - Environ 800 millions de dollars de crédits d'impôt non réclamés ont réduit l'admissibilité à la PCPH et limité l'accès aux mesures de soutien fédérales.

Appel à l'action

Le défi à venir ne concerne pas la sensibilisation, mais l'engagement et l'action pour veiller à ce qu'aucune personne en situation de handicap ne soit oubliée. **La pauvreté des personnes en situation de handicap n'est pas inévitable. Elle est le résultat des choix de politiques.** Le Canada dispose des données, des outils, et maintenant du cadre réglementaire nécessaires pour changer les choses.

Les femmes, les personnes vivant seules et les personnes en âge de travailler sont les plus touchées, et les lacunes dans le crédit d'impôt pour personnes handicapées et l'admissibilité aux prestations approfondissent les inégalités. Derrière chaque statistique se trouvent des personnes qui doivent faire des choix impossibles entre s'alimenter, se procurer leurs médicaments ou se loger.

La pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada n'est pas un problème marginal, mais **une crise nationale qui continue de passer sous le radar des politiques.** Le lien entre les handicaps et la pauvreté est indissociable et renforcé par les obstacles à l'emploi, aux mesures de soutien au revenu et à l'accessibilité.

Pour apporter de véritables changements, le Canada doit traiter la pauvreté chez les personnes en situation de handicap comme une question de droits de la personne et de justice économique, en **s'assurant que les mesures de soutien au revenu reflètent le véritable coût des handicaps et que tous les paliers de gouvernement unissent leurs forces pour mettre fin à la pauvreté, et non simplement la réduire.**

Le Canada dispose de tous les outils nécessaires pour agir. Il ne manque plus que la volonté politique. L'absentéisme demeurera omniprésent dans nos systèmes jusqu'à ce que la dignité des personnes en situation de handicap occupe une place fondamentale dans toutes les décisions de ministères et de politiques. **L'élimination de la pauvreté des personnes en situation de handicap ne repose pas sur la sensibilisation, mais sur l'engagement. La pauvreté est un choix de politique qui peut être changé.**

Table des matières

Une aide et une portée insuffisantes : mettre fin à la pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada.....	1
Énoncé de reconnaissance territoriale.....	2
Remerciements.....	2
Résumé.....	4
Principaux résultats.....	5
Appel à l'action.....	8
Introduction.....	10
Remarque concernant les données.....	11
Handicaps et pauvreté au Canada.....	11
Pauvreté chez les personnes en âge de travailler.....	17
Situation familiale.....	19
Genre.....	22
Niveau de pauvreté.....	25
Programmes d'aide provinciaux et territoriaux pour les personnes en situation de handicap.....	29
Indicateurs du marché du travail.....	32
Crédit d'impôt pour personnes handicapées.....	35
Certains profils sociodémographiques de personnes en situation de handicap	37
Personnes en situation de handicap, selon la province et le territoire.....	37
Sévérité et type de handicap.....	38
Conclusion.....	41
Recommandations.....	42
Annexe A.....	44
Annexe B	45
Notes de fin.....	48

Introduction

En 2023, le Canada a franchi une étape historique pour remédier à la pauvreté chez les personnes en situation de handicap. En effet, la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées*, qui a reçu la sanction royale en juin 2023, représente la première loi nationale destinée à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes en situation de handicap.

La loi établit des attentes claires sur la façon dont les prestations doivent être déterminées. Elle exige que le gouvernement fédéral tienne compte des facteurs suivants pour déterminer le montant des prestations :

- le seuil officiel de la pauvreté en vertu de *Loi sur la réduction de la pauvreté*;
- les coûts supplémentaires de la vie avec un handicap;
- les défis que doivent affronter les personnes en situation de handicap pour gagner un revenu;
- les besoins intersectionnels des personnes et des groupes défavorisés; et
- les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne.¹

Cette loi représente un engagement selon lequel aucune personne en situation de handicap au Canada ne doit être laissée à vivre dans la pauvreté. Toutefois, comme le montre le présent rapport, cet engagement demeure loin d'être tenu.

Malgré des années de revendications et une sensibilisation grandissante, les personnes en situation de handicap continuent de vivre dans la pauvreté à des taux à la fois inacceptables et inutiles. Les données présentées ici révèlent des inégalités profondes et persistantes qui reflètent le coût des handicaps, des obstacles systémiques à l'emploi et des mesures de soutien au revenu qui sont loin de suffire pour franchir le seuil de la pauvreté.

Le Rapport 2025 du mouvement Le handicap sans pauvreté regroupe les plus récentes données nationales pour montrer les progrès accomplis et les domaines dans lesquels il demeure urgent d'agir. Il apporte à la fois un portrait de l'état actuel de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap et un appel à respecter l'esprit et l'intention de la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* en veillant à ce que chaque personne en situation de handicap au Canada puisse vivre dans la dignité, la sécurité et l'inclusion complète.

Remarque concernant les données

Les données sur les personnes en situation de handicap au Canada portent sur les personnes de 15 ans ou plus. Sauf mention contraire, les données présentées ici portent sur des personnes de 15 ans ou plus.

Sauf indication contraire, les plus récentes données sur les revenus datent de l'année 2023 et sont présentées ici. Les données sur les revenus proviennent de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Cette enquête donne lieu à deux mesures sur la pauvreté, c'est-à-dire la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) et la mesure du panier de consommation (MPC). La MPC représente le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Le présent rapport traite des deux mesures de la pauvreté.

Les données sociodémographiques proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), qui est menée tous les cinq ans. Elle ne croise pas les données sociodémographiques avec celles sur le revenu ou la pauvreté. Les plus récentes données datent de 2022 et sont présentées ici.

Les indicateurs du marché du travail pour les personnes en situation de handicap sont divulgués annuellement. Ils représentent un supplément de l'Enquête sur la population active (EPA) et portent uniquement sur les personnes qui vivent dans les provinces, en excluant celles qui vivent dans les territoires. Les plus récentes données datent de 2024 et sont présentées ici.

Handicaps et pauvreté au Canada

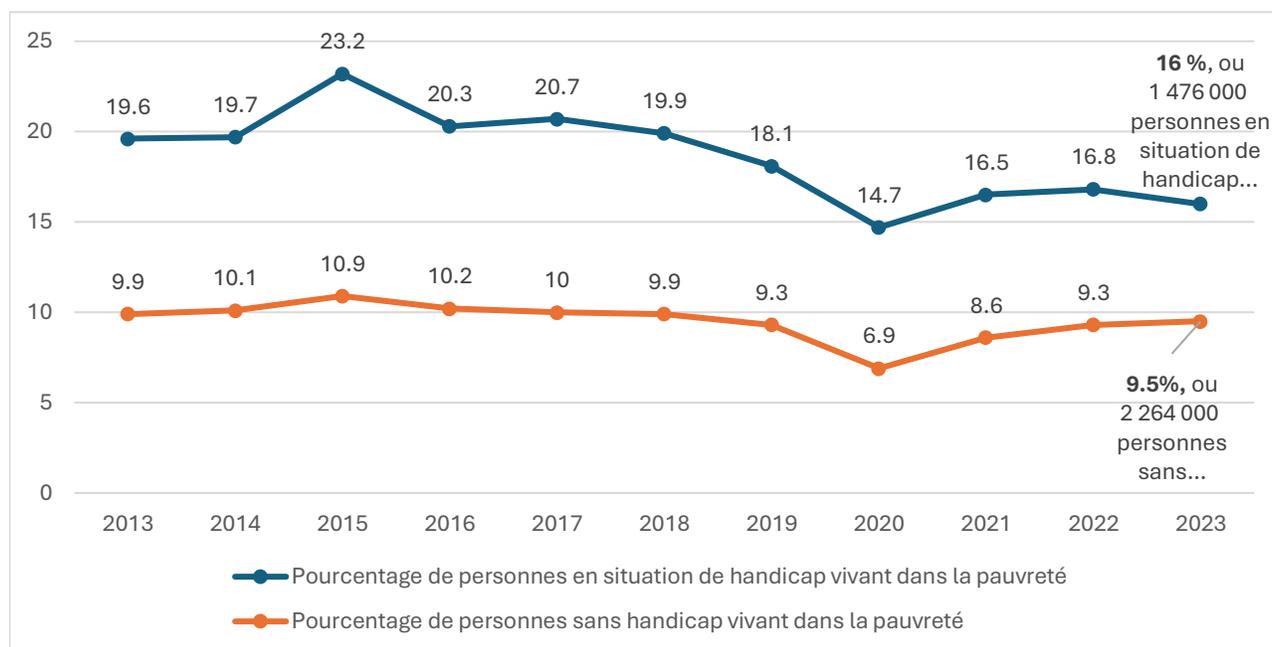
Près de 1,5 million de personnes en situation de handicap vivent dans la pauvreté

En 2023, 16 % des personnes en situation de handicap âgées de 15 ans ou plus, soit près de 1,5 million de personnes, vivaient dans la pauvreté. Ce résultat représente un changement minime, mais positif, par rapport à 2022, le taux de pauvreté ayant diminué de 0,8 point de pourcentage. En fait, environ 45 000 personnes en situation de handicap sont sorties de la pauvreté entre 2022 et 2023 selon la MFR-Apl.

Malgré cette amélioration, la lenteur et l'inégalité de la réduction de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap sont inacceptables. Le taux de pauvreté le plus élevé chez les personnes en situation de handicap a été enregistré en 2015, année où il a atteint 23,2 %. Le taux le plus bas a été observé pendant la pandémie, alors qu'il a chuté à 14,7 %.

Les personnes en situation de handicap continuent d'être confrontées à un taux de pauvreté nettement supérieur par rapport aux personnes sans handicap. En 2023, 9,5 % des personnes sans handicap vivaient dans la pauvreté, comparativement à 16 % des celles en situation de handicap. En moyenne, cela signifie que les personnes en situation de handicap ont deux fois plus tendance à vivre dans la pauvreté que les personnes sans handicap.

Figure 1. Pourcentage de personnes en situation de handicap et sans handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), Canada, de 2013 à 2023



Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

Il existe plusieurs façons de mesurer la pauvreté chez les personnes en situation de handicap au Canada. La mesure de faible revenu (MFR), un indicateur reconnu à l'échelle internationale pour comparer les revenus, en fait notamment partie. Il s'agit également de l'un des principaux indicateurs utilisés par le gouvernement fédéral sur son tableau de bord de réduction de la pauvreté. La MFR permet de déterminer si une personne ou un ménage vit à faible revenu si son revenu est inférieur à 50 % du revenu familial médian ajusté. La mesure après impôt (MFR-ApI) tient compte des retenues fiscales ainsi que des prestations reçues au moment de calculer le revenu. Calculé annuellement, le seuil de MFR-ApI varie d'une année à l'autre. Il n'est pas indexé en fonction de l'inflation. Il s'agit d'une mesure étroitement liée au bien-être comme un déterminant social de la santé et qui, à titre de mesure relative, reflète les aspects des inégalités. En 2023, le seuil de pauvreté pour une personne seule selon la MFR-ApI était de 30 255 \$. Consultez l'annexe A pour voir un tableau des seuils de MFR-ApI de 2023 en fonction de la taille du ménage.

La mesure du panier de consommation (MPC) représente le seuil officiel de la pauvreté au Canada et une mesure absolue de la pauvreté. Elle mesure la pauvreté en constituant un panier de biens et de services dont aurait besoin une famille pour mener une vie « modeste » ou « de base » dans cinq catégories : logement, transport, alimentation, vêtements et autres nécessités. Il existe 53 paniers dont le prix est établi par région et par taille de la communauté dans l'ensemble des provinces. Le seuil de la pauvreté correspond au coût total du panier de biens et de services, qui est ajusté annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Ainsi, une personne ou une famille qui n'est pas en mesure de couvrir le prix de son panier avec son revenu disponible est considérée comme vivant dans la pauvreté. Consultez l'annexe B pour voir un tableau des seuils de MPC de 2023.

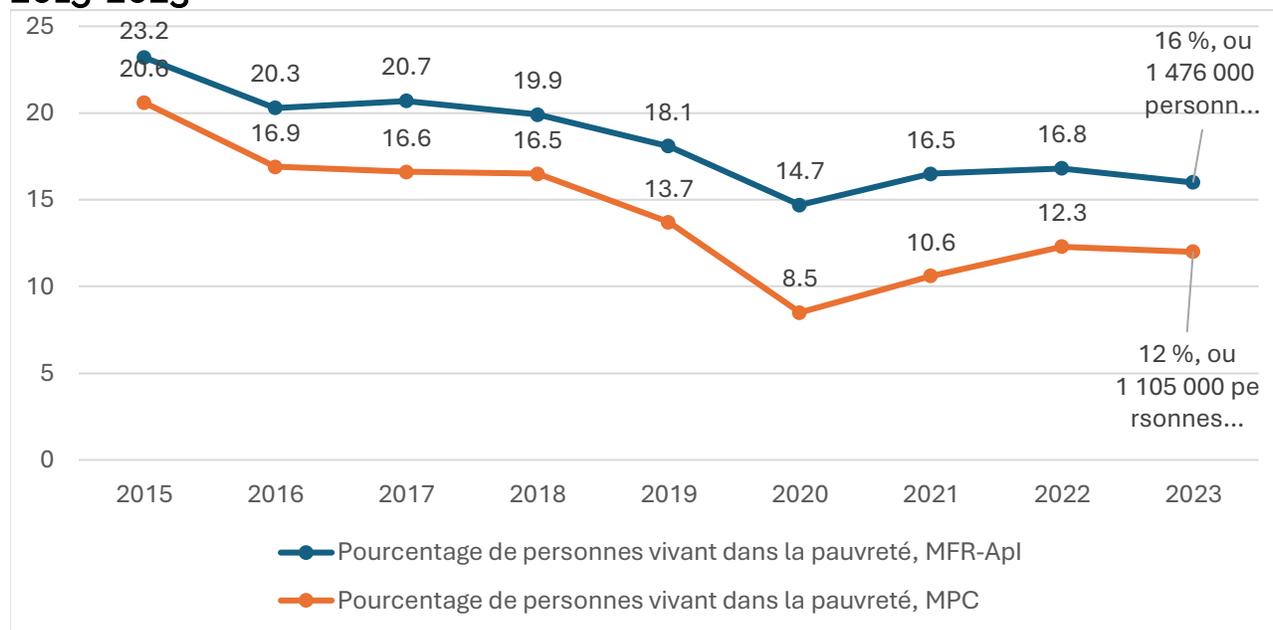
Aucune des deux mesures n'est parfaite. Si elles reflètent des aspects importants de la pauvreté, elles ne sont pas exhaustives. Il importe de noter qu'aucune d'elles ne mesure les coûts supplémentaires associés aux handicaps dans le calcul des seuils.² En outre, ni l'une ni l'autre ne mesure la pauvreté des personnes en situation de handicap qui vivent dans les territoires. Par conséquent, il est probable que les données qui en résultent sous-estiment considérablement le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap.

La MFR-Apl a tendance à produire des taux et des chiffres plus élevés que la MPC sur la pauvreté. En 2023, la MPC indiquait que 12 %, ou 1,1 million, de personnes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté. La MFR-Apl et la MPC montrent toutes deux une légère diminution des taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap de 2022 à 2023. La MFR-Apl indique une diminution de 0,8 point de pourcentage, ce qui représente 45 000 personnes en situation de handicap de moins vivant dans la pauvreté. En revanche, la MPC indique une diminution de 0,3 point de pourcentage, ce qui représente 5 000 personnes en situation de handicap de moins vivant dans la pauvreté.

Ces chiffres ne reflètent pas fidèlement les difficultés des personnes en situation de handicap qui ne disposent pas d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins.

Ce rapport présente principalement des chiffres et des taux sur la pauvreté à l'aide de la MFR-Apl, ainsi que sur la MPC lorsque c'est indiqué.

Figure 2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté, Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) et MPC, 2015-2023



Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.



Je travaille à temps partiel malgré des douleurs intenses, sinon mon fils et moi ne pourrions pas manger. Je compte sur ma vieille voiture pour me rendre au travail. Elle m'a coûté 1 500 \$ en réparation le mois dernier, ce qui m'a ruinée. Des problèmes de mobilité m'empêchent de prendre l'autobus. Je ne peux pas travailler sans ma voiture. Je ne peux pas subvenir à nos besoins de base sans travailler. Je ne peux pas économiser pour couvrir les aléas de la vie comme les soins dentaires, les réparations automobiles ou autre. Comme j'ai gagné trop d'argent cette année, mes [prestations de soutien] ont fait l'objet de coupures.

Mary J-B, BC



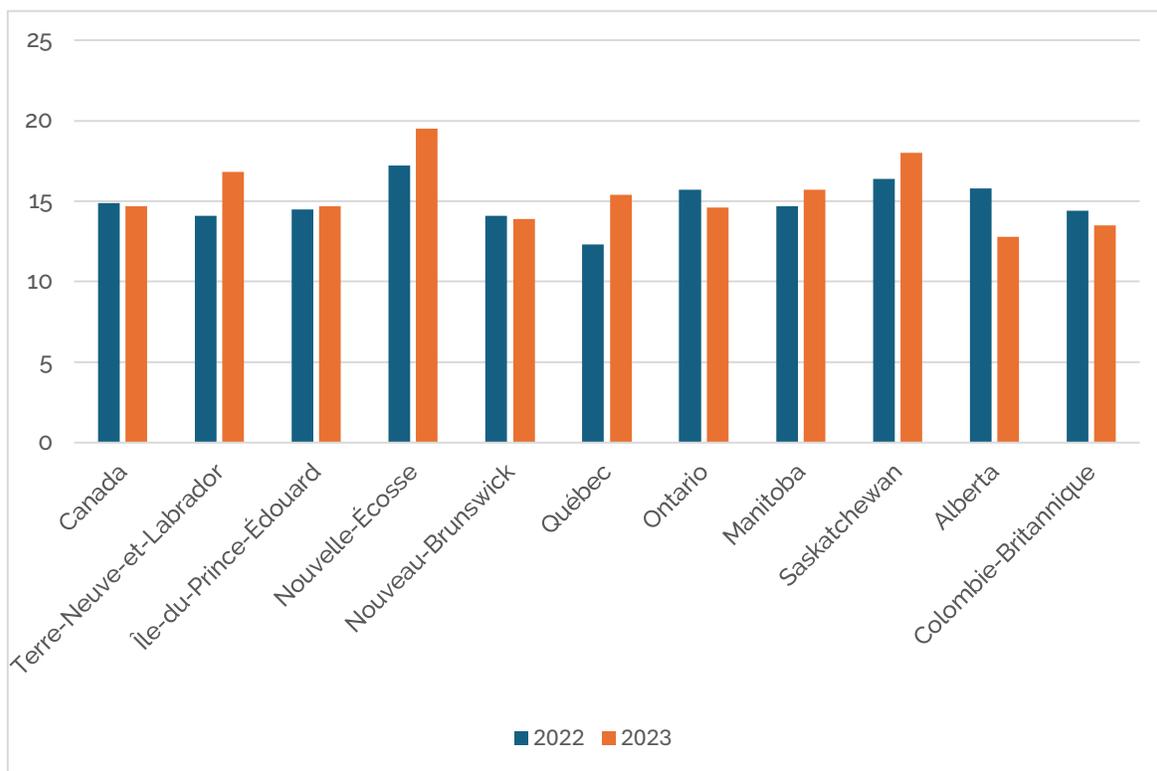
Pauvreté chez les personnes en âge de travailler

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées est destinée aux personnes en âge de travailler. Parmi les 1,1 million de personnes vivant dans la pauvreté (selon la MPC), 890 000 sont en âge de travailler (de 18 à 64 ans). **Les personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler sont 1,8 fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que leurs pairs sans handicap (14,7 %, comparativement à 8,6 %, respectivement).** Depuis 2022, le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler a légèrement baissé de 0,2 point de pourcentage, ce qui représente 7 000 personnes de moins vivant dans la pauvreté.

Le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler varie d'une province à l'autre (les données sur la MPC chez les personnes en situation de handicap ne sont pas accessibles pour les territoires). Le taux le plus élevé de pauvreté chez les personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler a été observé en Nouvelle-Écosse (19,5 %), suivie de la Saskatchewan (18 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (16,8 %). Le plus faible taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler a été observé en Alberta (12,8 %), suivie de la Colombie-Britannique (13,5 %) et du Nouveau-Brunswick (13,9 %).

La plus grande hausse des taux de pauvreté a été observée au Québec, où on a observé une augmentation de 3,1 points de pourcentage, ce qui représente 41 000 personnes en situation de handicap et en âge de travailler supplémentaires ayant sombré dans la pauvreté entre 2022 (12,3 %) et 2023 (15,4 %). La plus grande baisse des taux de pauvreté a été observée en Alberta, où on a observé une diminution de 3 points de pourcentage, ce qui représente 23 000 personnes en situation de handicap et en âge de travailler étant sorties de la pauvreté.

Figure 3. Nombre et pourcentage de personnes en situation de handicap et âgées de 18 à 64 ans qui vivent dans la pauvreté (selon la MPC de 2018), Canada et provinces, 2022 et 2023



Source : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada (totalisation spéciale)



Je suis coincée dans une situation de vie très stressante, car mon fils atteint de troubles de santé mentale et moi ne pouvons pas nous permettre un logement à nous, ni bénéficier du programme de BC Housing en raison de la demande très élevée.

Tracy W, BC



Situation familiale

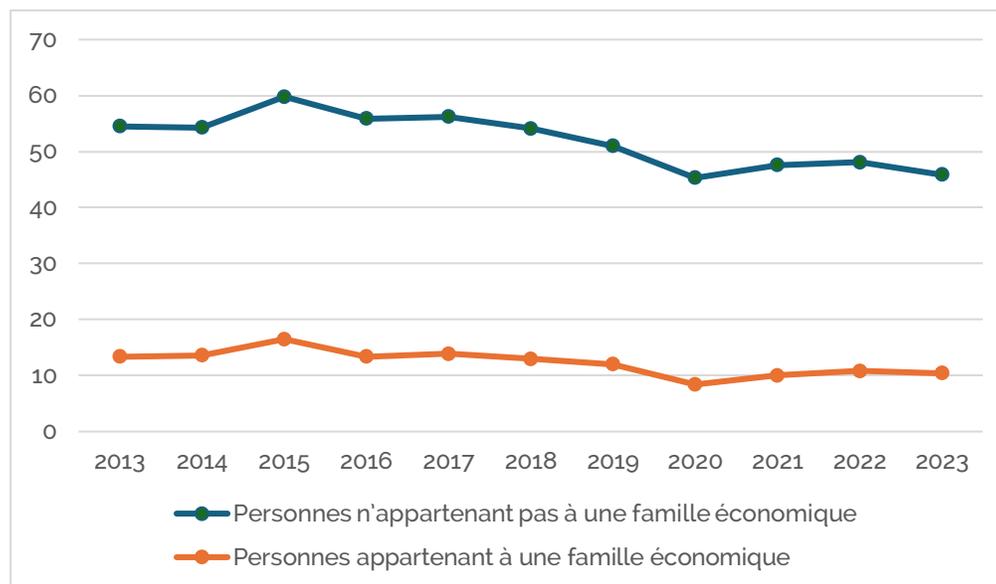
Plus du tiers des personnes en situation de handicap qui n'appartiennent pas à une famille économique vivaient dans la pauvreté. En 2023, 35,5 % des personnes en situation de handicap qui n'appartenaient pas à une famille économique vivaient dans la pauvreté, ce qui représente près des trois quarts d'un million de personnes (731 000 personnes). En revanche, 10,4 % des personnes en situation de handicap qui appartenaient à une famille économique vivaient dans la pauvreté.

Une famille économique représente un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou une relation de famille d'accueil. Une personne n'appartenant pas à une famille économique peut vivre seul ou avec d'autres personnes avec qui elle n'entretient pas de lien. **Les personnes n'appartenant pas à une famille économique ont plus de trois fois plus tendance que les autres à vivre dans la pauvreté.**

La vie au sein d'une famille peut représenter un facteur de protection contre la pauvreté. Toutefois, les statistiques axées sur le revenu familial peuvent masquer des dynamiques de pouvoir au sein des ménages, y compris des expériences de maltraitance financière, et supposer un accès égal aux ressources de la famille.

En outre, les personnes en situation de handicap sont pénalisées quand elles établissent des relations, vivent ensemble ou partagent des soins. Dans la plupart des provinces, les prestations sont réduites lorsque des personnes en situation de handicap se marient ou vivent avec un·e partenaire, et les règles sur le revenu familial supposent un partage des ressources financières même lorsque ce n'est pas le cas. Les heures de soins sont souvent réduites lorsque deux personnes en situation de handicap vivent ensemble. De telles politiques minent le droit d'aimer et d'être aimé en retour sans pénalité, ce qui contraint un grand nombre de personnes à choisir entre l'intimité et la survie. À l'heure actuelle, le montant de la PCPH auquel les prestataires peuvent être admissibles est calculé à partir du revenu du ménage plutôt que du revenu personnel.

Figure 4. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté (selon la MFR-Apl), selon la situation familiale, Canada, de 2013 à 2023



Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

Je m'occupe seule de mes deux enfants adultes, tous deux aux études à temps plein et financièrement dépendants de moi. L'un d'eux a de graves problèmes médicaux.

Susan K-M, ON

Ma fille est atteinte de quadriplégie depuis deux ans et nous sommes en plein cauchemar. Le gouvernement ne couvre pas la plupart de ses soins au-delà de 1 700 \$ au titre du programme AISH et de 200 \$ au titre de la PCPH. Nous avons utilisé toutes mes économies et nous finirons probablement en situation de faillite, car elle a besoin de soins à temps plein, de fournitures médicales, de thérapie et de tous les autres soins associés à sa perte de mobilité. Nous avons demandé de l'aide partout où nous pouvions, mais nous en avons reçu très peu jusqu'à maintenant.

Nicollette S, AB

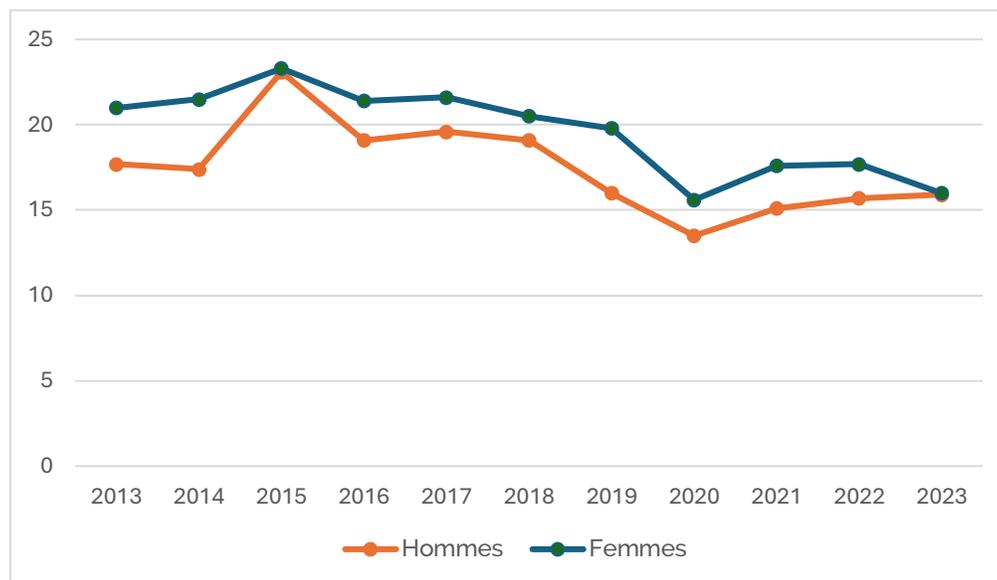
Genre

Le taux de pauvreté chez les femmes a diminué de 1,7 point de pourcentage, et celui chez les hommes a légèrement augmenté de 0,2 point de pourcentage, ce qui illustre la disparité des taux de pauvreté entre les genres en 2023. Toutefois, si les taux de pauvreté chez les femmes (16 %) et les hommes (15,9 %) semblent similaires, dans l'absolu, les chiffres disent autrement. Un plus grand nombre de femmes en situation de handicap, soit environ 826 000, vivent dans la pauvreté par rapport aux hommes (650 000). Ce résultat reflète des inégalités importantes entre les genres : les femmes ont plus tendance à être en situation de handicap, à gagner un salaire inférieur et à porter des responsabilités d'aidantes non rémunérées qui limitent leur indépendance économique.

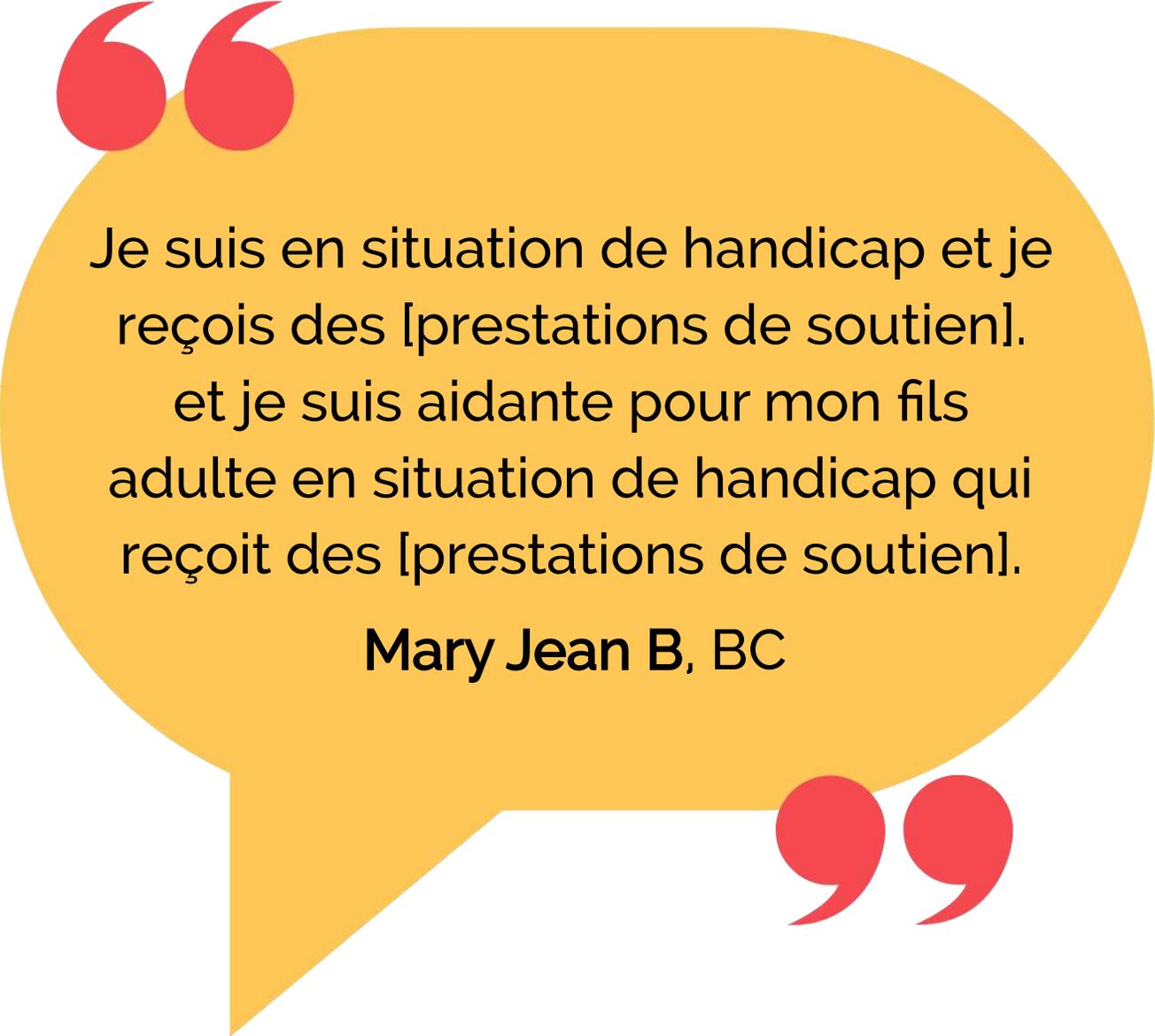
Des interventions seront nécessaires à l'aide d'une analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus). Autrement, l'écart entre les genres pourrait s'agrandir au cours des prochaines années, comme l'indiquent les tendances historiques (figure 5).

Les données sur les personnes en situation de handicap de diverses identités de genre ou qui ne s'identifient pas à la notion binaire de genre ne sont pas disponibles. Il existe donc une lacune dans les connaissances.

Figure 5. Pourcentage d'hommes et de femmes en situation de handicap vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), de 2013 à 2023



Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.



Je suis en situation de handicap et je reçois des [prestations de soutien].
et je suis aidante pour mon fils adulte en situation de handicap qui reçoit des [prestations de soutien].

Mary Jean B, BC

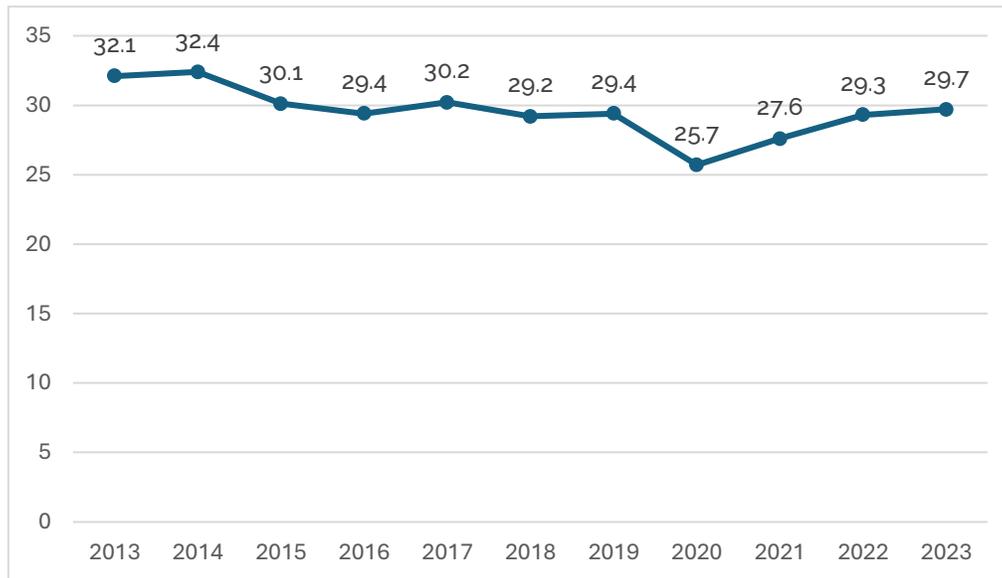
Niveau de pauvreté

Le niveau de pauvreté mesure l'écart du revenu d'une personne ou d'un ménage par rapport au seuil de la pauvreté et représente une dimension importante de la pauvreté qui s'ajoute au taux et au nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Le taux d'écart moyen (figure 6) est une mesure du niveau de la pauvreté. Il est calculé en soustrayant le revenu familial et le seuil de pauvreté et en exprimant le résultat sous forme de pourcentage.

Le niveau de pauvreté demeure un des enjeux les plus urgents et les plus négligés au Canada. Il ne s'agit pas seulement d'être « en situation de pauvreté », mais tellement en deçà du seuil de pauvreté qu'il devient structurellement impossible de s'en sortir. Le niveau de pauvreté doit être un point crucial de toute réforme significative touchant le revenu des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap s'enfoncent continuellement dans la pauvreté depuis la pandémie. Cela signifie que leurs revenus continuent de s'éloigner du seuil de la pauvreté, année après année. En 2023, le taux d'écart moyen était de 29,7 %. Autrement dit, les revenus moyens des personnes en situation de handicap atteignaient seulement 70 % par rapport au seuil de la pauvreté. En comparaison, le taux d'écart moyen le plus faible a été de 25,7 %, en 2020. Entre 2020 et 2023, le taux d'écart moyen a augmenté considérablement de 4 points de pourcentage.

Figure 6. Taux d'écart moyen chez les personnes en situation de handicap (MFR-Apl), Canada, de 2013 à 2023



Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

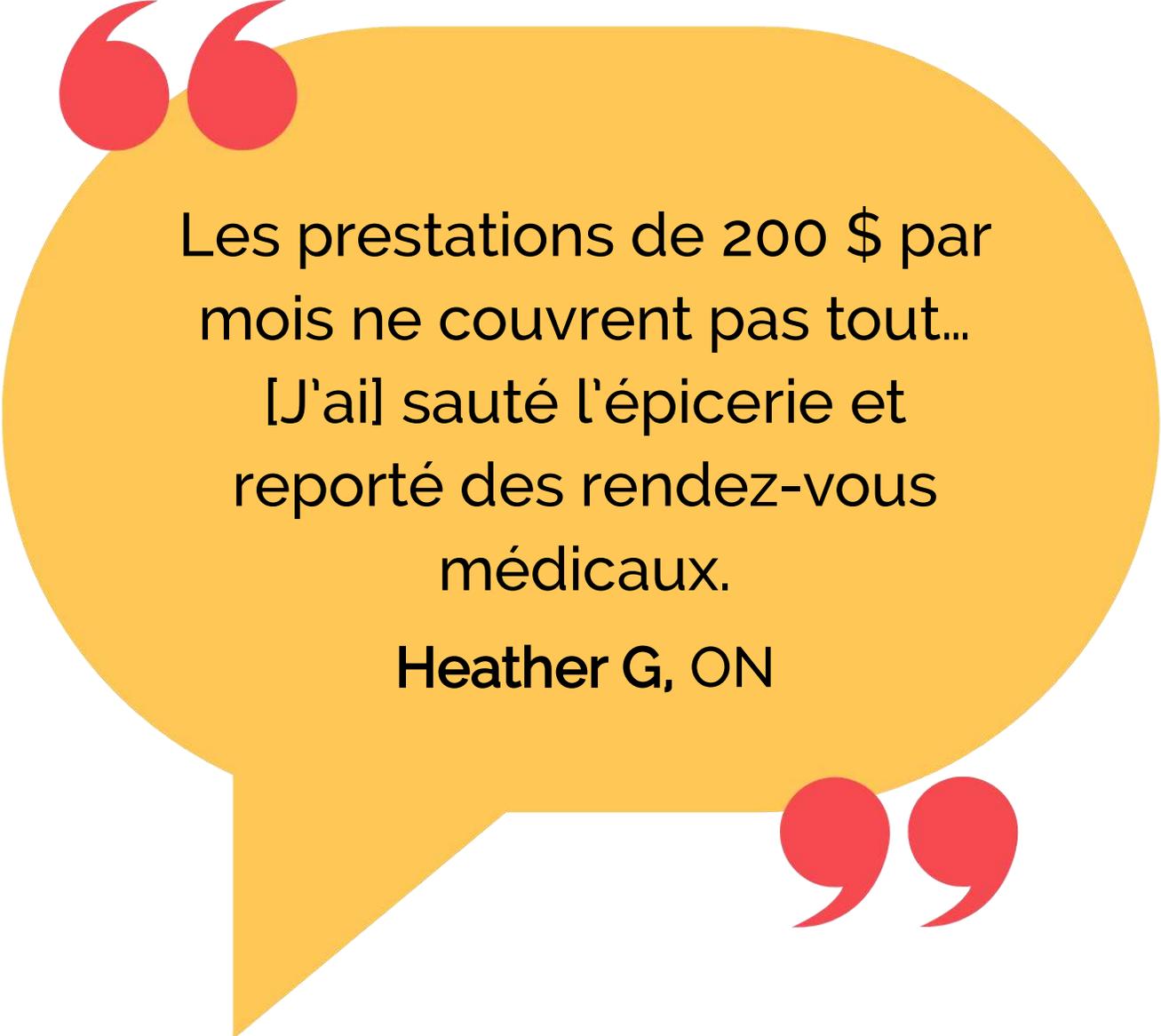
La pauvreté économique extrême peut également être définie à l'aide d'une mesure fixe, c'est-à-dire 75 % du seuil de la MPC. Cela signifie qu'une personne ou une famille qui ne peut pas se permettre au moins les trois quarts du panier moyen de biens et services essentiels est considérée comme étant en situation de pauvreté extrême. En situation de pauvreté extrême, il est plus difficile de sortir de la pauvreté.

La prévalence de la pauvreté extrême est plus élevée chez les personnes en situation de handicap que chez les autres. En 2022, 6 % des personnes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté, comparativement à 4,1 % des personnes sans handicap.

Tableau 1. Taux de pauvreté extrême chez les personnes en situation de handicap et sans handicap, Canada, 2022

	Pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté économique extrême
Personnes sans handicap	4.1
Personnes en situation de handicap	6

Sources : Statistique Canada. (2022.) Enquête canadienne sur le revenu; Dionne, M. et Raymond-Brousseau, L. (6 février 2025.) Pauvreté économique extrême : exploration des dimensions de la pauvreté au Canada Série de documents de recherche – Revenu Statistique Canada.



Les prestations de 200 \$ par
mois ne couvrent pas tout...
[J'ai] sauté l'épicerie et
reporté des rendez-vous
médicaux.

Heather G, ON

Programmes d'aide provinciaux et territoriaux pour les personnes en situation de handicap

Un rapport annuel de Maytree effectue un suivi de la suffisance des programmes d'aide sociaux et aux personnes en situation de handicap dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les recherches de Maytree ont révélé que **les prestations des 12 programmes provinciaux d'aide au revenu offerts aux personnes seules en situation de handicap se situent sous le seuil de la pauvreté. Les prestations de 9 programmes les 12 font en sorte que les prestataires demeurent en situation de pauvreté extrême ou sous les 75 % du seuil de la MPC.**

Seules les personnes résidant en Alberta qui sont prestataires du programme AISH, assorti de critères d'admissibilité précis, et les personnes vivant à Terre-Neuve-et-Labrador se situeraient au-delà du seuil de pauvreté extrême, alors que les personnes de l'Île-du-Prince-Édouard se situeraient directement sur le seuil de pauvreté extrême³. Au moment de la rédaction du rapport, l'Alberta était le seul territoire de compétence qui ne s'était pas engagé à couper la PCPH des bénéficiaires d'un programme d'aide au revenu.

En parallèle, **chacun des trois programmes offerts aux personnes célibataires et seules en situation de handicap dans les territoires offrent des prestations sous le seuil de pauvreté de la MPC pour le Nord canadien (MPC-N), alors que celui du Nunavut fait en sorte que les prestataires demeurent en situation de pauvreté extrême.**

Une modélisation avec le montant de 200 \$ par mois de la PCPH pour les personnes en situation de handicap admissibles a révélé qu'il ne permettrait pas à quiconque étant prestataire d'un programme d'aide aux personnes en situation de handicap provincial ou territorial d'atteindre le seuil de la MPC ou de la MPC-N, respectivement. Dans plus de la moitié des territoires de compétence, le montant supplémentaire ne permettrait toujours pas de franchir le seuil de la pauvreté économique extrême⁴.

Le gouvernement fédéral fournit seulement de 1,5 % à 10,8 % du total des prestations aux personnes seules (crédit pour la TPS/TVH et Remise canadienne sur le carbone dans plusieurs provinces). La majorité des mesures de soutien au revenu proviennent des provinces et des territoires (entre 89,2 % et 98,5 % des prestations d'assistance sociale proviennent des provinces et de territoires). Le gouvernement fédéral pourrait augmenter considérablement sa contribution par l'intermédiaire de la PCPH.

Le tableau 2 ci-dessous montre les montants de l'aide aux personnes en situation de handicap dans chaque province et territoire. Consultez l'annexe B pour voir les taux de MPC par région.

Tableau 2. Revenu total et mensuel provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap chez les personnes seules en situation de handicap, provinces et territoires, 2024

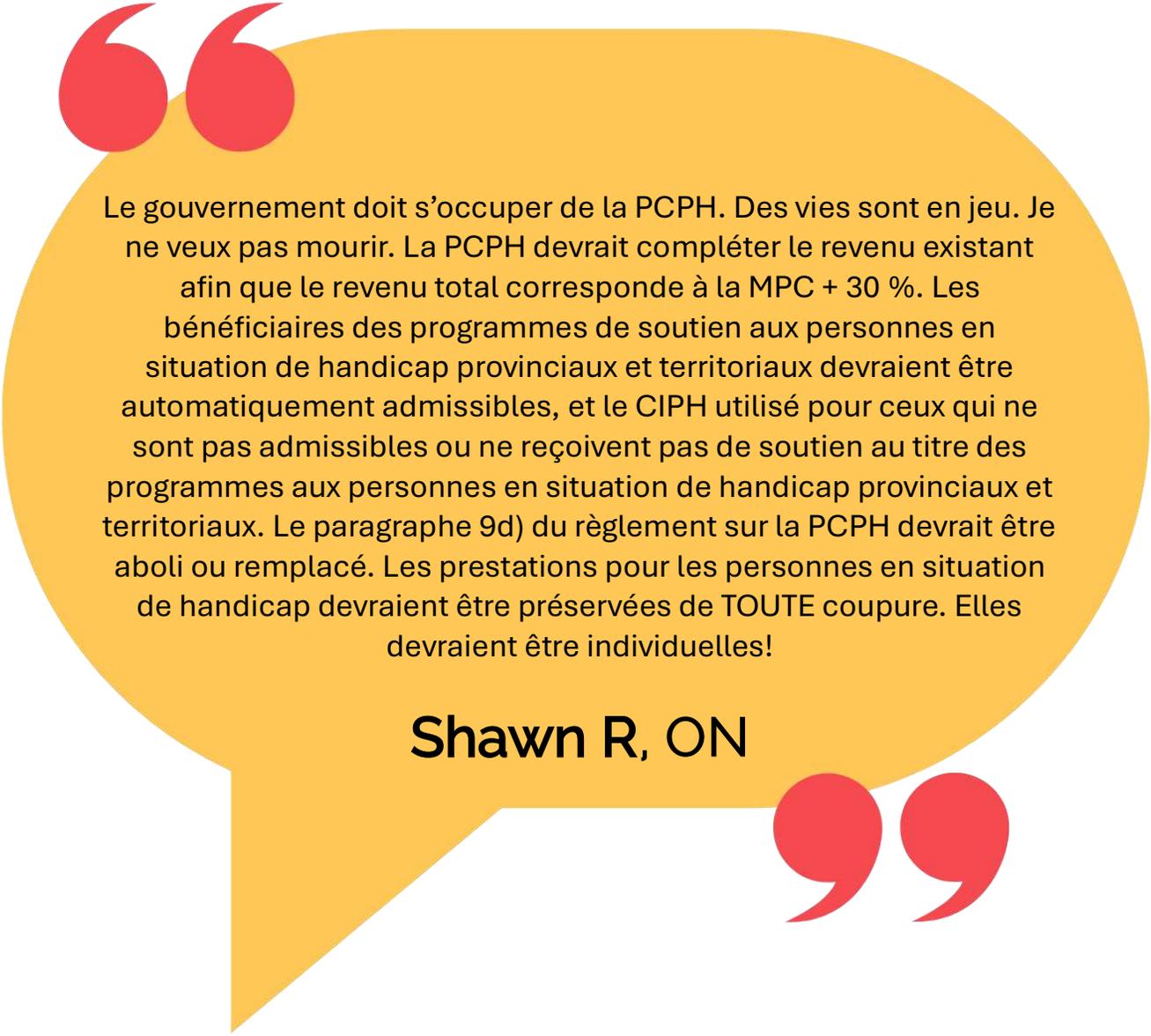
Provinces et territoires	Revenu total provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap, 2024	Revenu mensuel provenant de l'aide aux personnes en situation de handicap, 2024
Alberta	\$12,714	\$1,060
Alberta (AISH)	\$23,732	\$1,978
Colombie-Britannique	\$19,845	\$1,654
Manitoba	\$15,122	\$1,260
Manitoba (Programme manitobain de soutien pour personne handicapée)	\$16,934	\$1,411
Nouveau-Brunswick	\$14,130	\$1,178
Terre-Neuve-et-Labrador	\$21,107	\$1,759
Territoires du Nord-Ouest	\$34,200	\$2,850
Nouvelle-Écosse	\$15,117	\$1,260
Nunavut	\$15,629	\$1,302
Ontario	\$17,826	\$1,486
Île-du-Prince-Édouard	\$20,308	\$1,692
Québec	\$17,068	\$1,422
Saskatchewan	\$17,373	\$1,448
Yukon	\$26,935	\$2,245

Source : Maytree, 2025. *Welfare in Canada (en anglais)*.

<https://maytree.com/welfare-in-canada/canada/>

Remarques : le revenu total de 2024 (indiqué) comprend l'assistance sociale de base, l'assistance sociale supplémentaire, les allocations pour enfants fédérales et provinciales et les crédits fiscaux.

* Le montant total le plus élevé de l'assistance sociale en Alberta est versé aux personnes célibataires et seules en situation de handicap qui sont admissibles au programme Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) de l'Alberta. Au Manitoba, le montant le plus élevé est versé aux personnes célibataires et seules en situation de handicap qui reçoivent des prestations du Programme manitobain de soutien pour personne handicapée.



Le gouvernement doit s'occuper de la PCPH. Des vies sont en jeu. Je ne veux pas mourir. La PCPH devrait compléter le revenu existant afin que le revenu total corresponde à la MPC + 30 %. Les bénéficiaires des programmes de soutien aux personnes en situation de handicap provinciaux et territoriaux devraient être automatiquement admissibles, et le CIPH utilisé pour ceux qui ne sont pas admissibles ou ne reçoivent pas de soutien au titre des programmes aux personnes en situation de handicap provinciaux et territoriaux. Le paragraphe 9d) du règlement sur la PCPH devrait être aboli ou remplacé. Les prestations pour les personnes en situation de handicap devraient être préservées de TOUTE coupure. Elles devraient être individuelles!

Shawn R, ON

Indicateurs du marché du travail

En 2024, les personnes en situation de handicap présentaient un taux d'activité inférieur, un taux d'emploi inférieur et un taux de chômage supérieur par rapport aux personnes sans handicap. En effet, le taux de chômage chez les personnes en situation de handicap était de 8,3 %, comparativement à 5,7 % chez les personnes sans handicap. Les personnes en situation de handicap qui occupaient un emploi gagnaient un salaire horaire moyen de 2,15 \$ de moins que les personnes sans handicap (33,57 \$, comparativement à 35,72 \$). Ces inégalités sont souvent attribuables à des obstacles à l'accessibilité et à une discrimination dans les pratiques en matière d'emploi⁵.

Un récent sondage révèle que près de trois personnes sur cinq (59 %) en situation de handicap au Canada ont dû affronter un obstacle à l'accessibilité sur le marché du travail en 2024, notamment des obstacles liés à l'environnement physique, à la communication, au transport et à la technologie. Les obstacles sont survenus au travail ou pendant le processus d'embauche, ou ils ont fait en sorte que des personnes ont été découragées ou empêchées de travailler⁶.

Tableau 3. Situation d'activité et salaire horaire moyen des personnes en situation de handicap et des personnes sans handicap âgées de 15 à 64 ans, 2024

Situation d'activité	Personnes en situation de handicap	Personnes sans handicap
Taux d'activité	69.1	82.3
Taux d'emploi	63.4	77.6
Taux de chômage	8.3	5.7
Salaire horaire moyen	33.57	35.72

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0477-01 Indicateurs du marché du travail pour les personnes avec et sans incapacité, données annuelles

La gravité du handicap détermine la probabilité d'exclusion à l'emploi. Les personnes en situation de handicap grave sont souvent complètement exclues du marché du travail. Ce n'est pourtant pas parce qu'elles n'ont pas la capacité ou la volonté de travailler, mais plutôt en raison des milieux de travail, des processus d'embauche et des systèmes de mesures d'adaptation qui sont élaborés de façon à favoriser la productivité plutôt que l'inclusion. Les personnes ayant les plus grands besoins en matière de soutien sont celles qui ont le moins la capacité de gagner leur vie, si bien qu'elles sont coincées dans la pauvreté et souvent poussées sous le seuil de la pauvreté extrême. Sans changement structurel, les personnes les plus gravement touchées par un handicap dans notre communauté n'ont pas de voie possible vers l'indépendance économique.

Le taux d'activité, qui désigne les personnes occupant un emploi ou en situation de chômage qui recherchent activement un emploi, des personnes en situation de handicap est le même chez les hommes et les femmes (69 %). Toutefois, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes + (9,3 %) que chez les femmes + (7,5 %). L'écart salarial entre les hommes + et les femmes + en situation de handicap est élevé, les hommes + gagnant en moyenne 4,21 \$ de plus de l'heure que les femmes + (35,97 \$, comparativement à 31,76 \$, respectivement)⁷.



J'essaie de limiter ma consommation d'électricité en participant aux défis de BC Hydro pour être admissible à des réductions. J'ai annulé mon service de câblodistribution pour économiser. J'ai arrêté de sortir, sauf les dimanches pour aller à l'église, en raison du coût de l'essence

Debbie P, BC

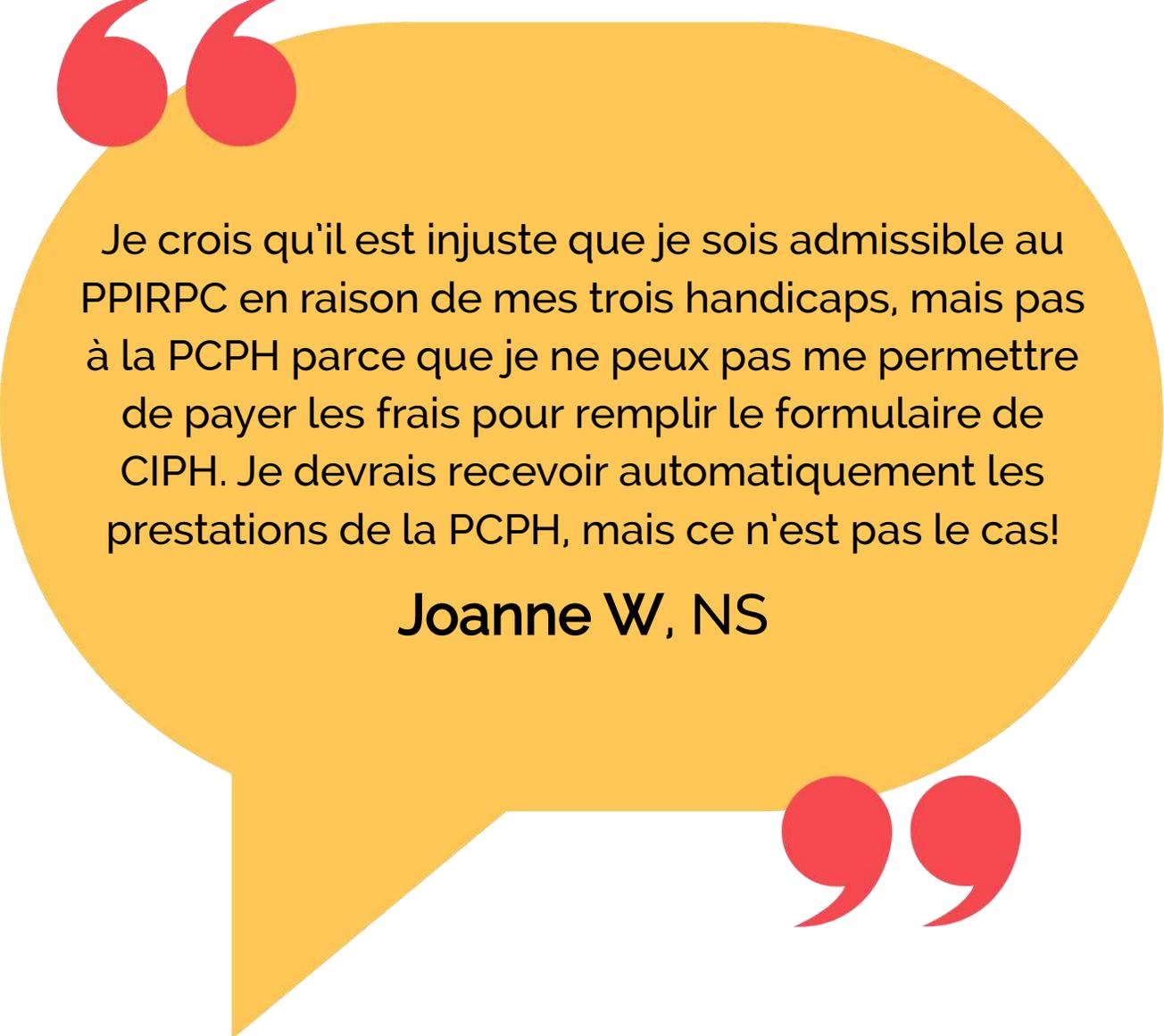


Crédit d'impôt pour personnes handicapées

L'admissibilité à la PCPH est déterminée par le CIPH. Des recherches révèlent que le recours au CIPH est limité, en particulier parmi les personnes en situation de handicap sévère ou très sévère, le montant total estimé de crédits d'impôt non remboursables non réclamés étant d'environ 800 millions de dollars⁸. Seulement 13 % des personnes en situation de handicap ont réclamé le CIPH en 2017⁹. Le recours au CIPH varie selon le type de handicap, les personnes en situation de handicap lié au développement affichant le taux de recours le plus élevé (32 %) et les personnes en situation de handicap lié à la douleur, le taux de recours le moins élevé (13 %)¹⁰.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 a présenté la fréquence à laquelle les personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles à l'accessibilité dans divers domaines de la vie. Fait intéressant, l'enquête a révélé qu'environ le quart des personnes en situation de handicap a rapporté des obstacles à l'accessibilité en personne (26,4 %), au téléphone avec des professionnels de la santé (25 %) et au téléphone avec d'autres gens comme le public en général ou des représentants du service à la clientèle ou du gouvernement (25,5 %). Près de 13 % des personnes en situation de handicap ont rapporté des obstacles à l'accès en ligne à de l'information, à des services ou à des mesures de soutien du gouvernement, et près de 11 % ont rapporté des obstacles à l'accessibilité avec des membres du personnel de programmes ou de services gouvernementaux¹¹. Il faut remédier à ces obstacles et les éliminer afin que la PCPH atteigne les personnes auxquelles elle est destinée.

Pour réduire les obstacles administratifs, l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées devrait entraîner automatiquement l'inscription à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, veillant à ce que les personnes qui répondent déjà aux critères en matière de handicaps à l'échelle fédérale reçoivent le soutien auquel elles ont droit.



Je crois qu'il est injuste que je sois admissible au PPIRPC en raison de mes trois handicaps, mais pas à la PCPH parce que je ne peux pas me permettre de payer les frais pour remplir le formulaire de CIPH. Je devrais recevoir automatiquement les prestations de la PCPH, mais ce n'est pas le cas!

Joanne W, NS

Certains profils sociodémographiques de personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, selon la province et le territoire

Les taux de pauvreté des personnes en situation de handicap ventilés selon d'autres profils sociodémographiques ne sont pas disponibles. Nous présentons ici divers indicateurs socioéconomiques pour toutes les personnes en situation de handicap.

En 2022, 27 % des personnes âgées de 15 ans et plus au Canada avaient une ou plusieurs incapacités, ce qui représente plus de 7,9 millions de personnes. C'est en Nouvelle-Écosse que cette proportion était la plus élevée, soit 37,9 % de la population, et c'est au Nunavut qu'elle était la plus faible, soit 19,3 %.

Tableau 4. Nombre et pourcentage de personnes en situation de handicap, Canada, provinces et territoires, 2022

Région	Nombre de personnes	Proportion
Canada	7,977,610	27
Terre-Neuve-et-Labrador	130,690	30.9
Île-du-Prince-Édouard	39,550	31.8
Nouvelle-Écosse	301,870	37.9
Nouveau-Brunswick	221,900	35.3
Québec	1,422,020	21
Ontario	3,235,340	28
Manitoba	291,890	29.2
Saskatchewan	247,800	29.8
Alberta	906,100	27.5
Colombie-Britannique	1,157,610	28.6
Yukon	10,170	31.4
Territoires du Nord-Ouest	8,030	25.7
Nunavut	4,640	19.3

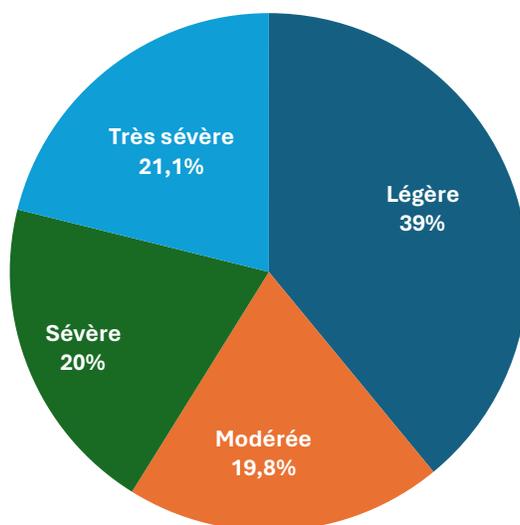
Source : Statistique Canada. (2022). Enquête canadienne sur l'incapacité.

Tableau 13-10-0374-01, Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.

Sévérité et type de handicap

La gravité du handicap tient compte du nombre de types de handicaps d'une personne, du niveau de difficulté qu'elle éprouve dans l'exécution de certaines tâches et de la fréquence des limitations d'activités. La figure 7 indique, en valeurs absolues et relatives, le nombre de personnes vivant avec un handicap léger (39 %), modéré (19,8 %), sévère (20 %) et très sévère (21,1 %) en 2022. La plus forte proportion de personnes était en situation de handicap léger, soit 39 %

Figure 7. Sévérité du handicap, et nombre et pourcentage des personnes en situation de handicap âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022

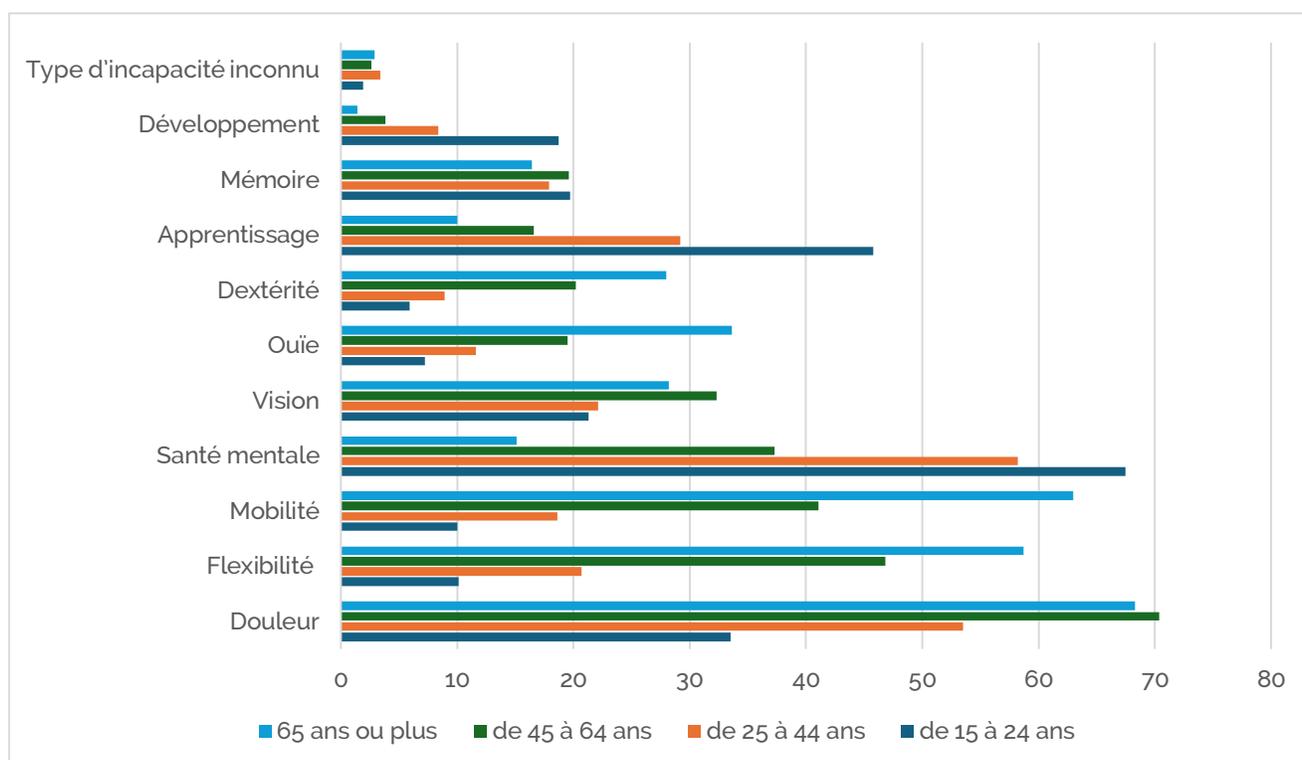


Source : Statistique Canada. (2022). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0375-01, Sévérité de l'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires

Ces habitudes appuient les résultats présentés ci-dessus, c'est-à-dire que les personnes en situation de handicap sévère ont les plus faibles revenus et le moins accès à l'emploi, ce qui les conduit à la pauvreté extrême. Les handicaps épisodiques et liés à la santé mentale demeurent peu reconnus, ce qui limite encore davantage l'admissibilité à des mesures de soutien au revenu et perpétue les inégalités.

Les types de handicaps qui touchent les personnes varient au cours de la vie. En 2022, les jeunes âgées de 15 à 24 ans présentaient les taux les plus élevés de handicaps liés au développement, à l'apprentissage et à la santé mentale. Les personnes âgées de 45 à 64 ans présentaient les taux les plus élevés de handicaps liés à la vision et à la douleur. Les personnes âgées de 65 ans ou plus présentaient les taux les plus élevés de handicaps liés à la dextérité, à l'ouïe, à la mobilité et à la flexibilité (figure 8).

Figure 8. Fréquence de divers types de handicap chez les personnes en situation de handicap, par groupe d'âge, Canada, 2022



Source : Statistique Canada. (2022). Enquête canadienne sur l'incapacité. Tableau 13-10-0376-01, Type d'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.



Les personnes en situation de handicap doivent être sorties de la pauvreté. Personne ne devrait avoir à choisir entre de la nourriture et des médicaments

Lisa D, NS



Je reçois trois mois de médicaments pour ma santé... Je n'ai pas de prestations. Le mois où je dois payer mes médicaments, je mange seulement des aliments en conserve.

Karen G



Conclusion

La pauvreté des personnes en situation de handicap n'est pas inévitable. Elle est le résultat des choix de politiques. Notre expérience vécue donne lieu à une expertise qui devrait guider la façon dont les gouvernements élaborent, déploient et évaluent les politiques liées aux handicaps.

La pauvreté des personnes en situation de handicap au Canada représente une crise nationale aggravée par des mesures de soutien au revenu insuffisantes, une exclusion à l'emploi et des obstacles à l'accessibilité persistants. Derrière chaque statistique se trouvent des personnes qui doivent faire des choix impossibles entre s'alimenter, se procurer leurs médicaments, se loger et obtenir des soins.

L'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap exige davantage que des modifications progressives. Elle exige une transformation fondamentale de l'importance qu'accorde le Canada aux personnes en situation de handicap. **Aussi longtemps que la dignité des personnes en situation de handicap ne sera pas prise en compte dans les politiques de tous les ministères fédéraux, l'absentéisme demeurera intégré à nos systèmes et à nos résultats.**

Le Canada dispose des données, des outils et d'un cadre juridique qui pourraient entraîner un véritable changement. Il ne manque plus que la volonté politique. Une transformation profonde et systémique est possible et nécessaire. **La pauvreté est un choix de politique qui peut être changé.**

Recommandations

L'élimination de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap est un impératif politique et une obligation en vertu des droits de la personne. Les recommandations suivantes sont fondées sur les données présentées dans ce rapport, qui montrent que la pauvreté chez les personnes en situation de handicap demeure extrême, persistante et généralisée. L'an dernier, le mouvement Le handicap sans pauvreté a émis sept principes pour une prestation qui serait immédiate, juste et transformatrice. Ancrés dans la dignité, l'inclusion, la simplicité et l'expérience vécue, ces principes continuent de refléter essentiellement les attentes de la communauté à l'égard de la PCPH.

Toutefois, une année plus tard, la pauvreté s'aggrave encore et un grand nombre de personnes sont oubliées. Les recommandations de cette année s'appuient sur ces principes et sont axées sur la façon de les concrétiser alors que le déploiement se poursuit. Nous demandons de toute urgence des mesures coordonnées pour renforcer la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, remédier à la pauvreté extrême et veiller à ce que chaque personne en situation de handicap au Canada puisse vivre dans la dignité, la sécurité et l'inclusion complète.

1. Réduire la paperasse

- Instaurer l'inscription automatique au CIPH, au PPIRPC et aux programmes provinciaux et territoriaux destinés aux personnes en situation de handicap.
- Éliminer les frais pour les formulaires médicaux et rembourser les frais de certification.
- Créer un portail d'application unique, accessible et tout-en-un pour toutes les prestations fédérales destinées aux personnes en situation de handicap.
- Garantir des normes de service transparentes pour le traitement et les approbations.

2. Renforcer l'accessibilité

- Élargir l'admissibilité en ajoutant les handicaps de nature épisodique et liés à la santé mentale et aux douleurs chroniques au-delà du cadre du CIPH.
- Exiger des formats accessibles, un langage clair et une technologie adaptée dans toutes les communications de la PCPH.
- Financer des mesures pour joindre les personnes en situation de handicap et veiller à ce que les groupes difficiles à joindre et marginalisés puissent avoir accès aux prestations
- Nommer une personne qui défend les droits et les intérêts en matière d'accessibilité à l'échelle nationale pour surveiller la mise en œuvre équitable.

3. Garantir la suffisance

- Établir la PCPH au seuil de la pauvreté selon la MPC ou au-delà de ce seuil.
- Indexer annuellement les prestations pour refléter l'inflation et les véritables coûts des handicaps.
- Conclure des ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux qui interdisent les coupures dans l'assistance sociale.
- Fonder l'admissibilité sur le revenu personnel, et non le revenu familial, pour protéger l'indépendance financière et la sécurité.

4. Maintenir la responsabilité et l'équité

- Publier des données annuelles sur le recours à la PCPH, sa suffisance et la réduction de la pauvreté selon le genre, l'origine ethnique, etc.
- Créer un comité consultatif fondé sur l'expérience vécue pour orienter la mise en œuvre et la surveillance.
- Rendre obligatoire l'élaboration conjointe de toutes les modifications aux règlements avec des personnes en situation de handicap.
- Intégrer la PCPH à des stratégies élargies de réduction de la pauvreté, y compris les mesures de soutien au logement, à l'emploi et aux soins.

Annexe A

Tableau 8. Seuils de la mesure de faible revenu par taille de ménage, 2023

Taille du ménage	Revenu après impôt, 2023
1 personne	30,255
2 personnes	42,787
3 personnes	52,403
4 personnes	60,510
5 personnes	67,652
6 personnes	74,109
7 personnes	80,047
8 personnes	85,574
9 personnes	90,765
10 personnes	95,675

Source : Statistique Canada. (2025). Enquête canadienne sur le revenu. Tableau 11-10-0232-01, Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenus et la taille du ménage.

Annexe B

Tableau 9. Seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour la famille de référence (quatre personnes) et les personnes seules, par région, 2023.

Région	Famille de quatre personnes	Personne vivant seule
Terre-Neuve-et-Labrador, régions rurales	50,597	25,299
Terre-Neuve-et-Labrador, moins de 30 000 habitant·e·s	51,044	25,522
Terre-Neuve-et-Labrador, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	52,388	26,194
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	53,037	26,519
Île-du-Prince-Édouard, régions rurales	51,111	25,556
Île-du-Prince-Édouard, moins de 30 000 habitant·e·s	52,020	26,010
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard	53,106	26,553
Nouvelle-Écosse, zones rurales	50,862	25,431
Nouvelle-Écosse, moins de 30 000 habitant·e·s	51,936	25,968
Nouvelle-Écosse, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	52,244	26,122
Halifax, Nouvelle-Écosse	54,966	27,483
Cap-Breton, Nouvelle-Écosse	50,634	25,317
Nouveau-Brunswick, régions rurales	49,794	24,897
Nouveau-Brunswick, moins de 30 000 habitant·e·s	51,578	25,789
Nouveau-Brunswick, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	51,313	25,657
Fredericton, Nouveau-Brunswick	53,405	26,703

Saint John, Nouveau-Brunswick	50,768	25,384
Moncton, Nouveau-Brunswick	51,082	25,541
Québec, régions rurales	45,765	22,883
Québec, moins de 30 000 habitant·e·s	45,281	22,641
Québec, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	45,250	22,625
Québec, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	45,821	22,911
Québec, Québec	47,768	23,884
Montréal, Québec	48,424	24,212
Ontario, régions rurales	48,674	24,337
Ontario, moins de 30 000 habitant·e·s	49,467	24,734
Ontario, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	48,835	24,418
Ontario, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	51,421	25,711
Ontario, population de 500 000 habitant·e·s et plus	53,678	26,839
Ottawa-Gatineau, partie ontarienne, Ontario/Québec	56,468	28,234
Hamilton/Burlington, Ontario	52,069	26,035
Toronto, Ontario	57,531	28,766
Manitoba, régions rurales	47,181	23,591
Manitoba, moins de 30 000 habitant·e·s	49,345	24,673
Manitoba, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	49,419	24,710
Brandon, Manitoba	48,759	24,380
Winnipeg, Manitoba	53,064	26,532
Saskatchewan, régions rurales	48,105	24,053
Saskatchewan, moins de 30 000 habitant·e·s	50,109	25,055
Saskatchewan, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	50,262	25,131
Saskatoon, Saskatchewan	54,292	27,146
Regina, Saskatchewan	53,324	26,662
Alberta, régions rurales	54,247	27,124
Alberta, moins de 30 000 habitant·e·s	55,543	27,772

Alberta, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	53,963	26,982
Alberta, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	54,657	27,329
Edmonton, Alberta	57,341	28,671
Calgary, Alberta	57,909	28,955
Colombie-Britannique, zones rurales	49,692	24,846
Colombie-Britannique, moins de 30 000 habitant·e·s	51,041	25,521
Colombie-Britannique, population de 30 000 à 99 999 habitant·e·s	51,282	25,641
Colombie-Britannique, population de 100 000 à 499 999 habitant·e·s	56,397	28,199
Vancouver, Colombie-Britannique	58,163	29,082
Yukon, région rurale du Nord	63,430	31,715
Yukon, région rurale du Sud	60,681	30,341
Yukon, Whitehorse	62,220	31,110
Territoires du Nord-Ouest, Beaufort-Delta	84,516	42,258
Territoires du Nord-Ouest, Sahtu	85,816	42,908
Territoires du Nord-Ouest, Tlicho	69,587	34,794
Territoires du Nord-Ouest, Dehcho	73,482	36,741
Territoires du Nord-Ouest, South Slave	69,547	34,774
Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife	70,294	35,147
Nunavut, Baffin (excluant Iqaluit)	116,368	58,184
Nunavut, Kivalliq	102,122	51,061
Nunavut, Kitikmeot	108,582	54,291
Nunavut, Iqaluit	121,791	60,896

28,946

Source : Statistique Canada. (2025). Tableau 11-10-0066-01, Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région et l'année de base 2018

Notes de fin

¹ *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées (L.C. 2023, ch. 15, par. 11.1)* – [Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées](#)

² <https://www.inclusioncanada.ca/post/the-additional-costs-of-disability-why-canada-s-poverty-measure-falls-short>

³ Maytree. (2024). Key takeaways: What is the state of welfare in Canada? September 12 Presentation. *Maytree*. <https://maytree.com/wp-content/uploads/Key-takeaways-What-is-the-state-of-welfare-in-Canada.pdf>

⁴ Maytree. (2024). Key takeaways: What is the state of welfare in Canada? September 12 Presentation. *Maytree*. <https://maytree.com/wp-content/uploads/Key-takeaways-What-is-the-state-of-welfare-in-Canada.pdf>

⁵ Commission canadienne des droits de la personne. (2018). Obstacles au cheminement de carrière : difficultés vécues par les personnes handicapées sur le marché du travail : suivi de l'application au Canada de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. https://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/publication-pdfs/ottawaiti7-_2588399-v6-rapport_sur_l_emploi_et_l_handicap_002_final-s_885381.pdf

⁶ Statistique Canada. (2025). Obstacles à l'accessibilité liés à l'emploi chez les personnes ayant une incapacité ou un problème de santé de longue durée, 2024 *The Daily*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250210/dq250210c-fra.htm>

⁷ Statistique Canada. (2025). Tableau 14-10-0477-01 Indicateurs du marché du travail pour les personnes avec et sans incapacité, données annuelles. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410047701&request_locale=fr

⁸ *Leanage, A., Jeon, S., et Arim R. (février 2025). Recours au crédit d'impôt pour personnes handicapées et aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec chez les personnes ayant une incapacité au Canada. Statistique Canada, Rapports économiques et sociaux, vol. 5, n° 2.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025002/article/00001-fra.htm>

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Statistique Canada. (2022.) Enquête canadienne sur l'incapacité. Obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus selon le type d'incapacité, le groupe d'âge et le genre.